
Conférence du désarmement

26 août 2014

Français

Compte rendu définitif de la mille trois cent vingt-sixième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 26 août 2014, à 10 h 5

Président(e) : M. Mazlan Muhammad(Malaisie)



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1326^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Avant toutes choses, je tiens à faire nos adieux à l'Ambassadeur du Bangladesh, M. Muhammad Abdul Hannan, et à l'Ambassadeur d'Égypte, M. Walid Mahmoud Abdelnasser, qui s'appêtent tous deux à quitter la Conférence du désarmement. Au nom de la Conférence du désarmement et au nom du Gouvernement malaisien, je leur souhaite le plein succès dans la suite de leur carrière.

Je souhaite également la bienvenue aux boursiers de 2014 du Programme de bourses d'études des Nations Unies en matière de désarmement, qui assistent à nos travaux aujourd'hui. Je dois vous raconter une histoire intéressante à propos de ce programme. J'ai été désigné en 1988 pour y participer, et j'étais le premier Malaisien dans cette situation. Je devais commencer la session sur le désarmement dans mon ministère, mais à la dernière minute, on m'a confié une autre mission. Du coup, au lieu de passer neuf semaines à Genève et New York, j'ai passé six semaines à voyager dans le Pacifique. Donc, chers boursiers, faites très attention à ce qui se passera ici aujourd'hui. Il se peut bien que vous soyez vous-mêmes assis à cette tribune un jour, à présider la Conférence du désarmement, et il est à espérer que d'ici là les choses auront bien changé.

Comme cela a été indiqué lors de la séance plénière de la semaine dernière, le secrétariat a distribué jeudi à toutes les délégations des exemplaires de l'avant-projet de rapport de la Conférence du désarmement. J'invite les délégations à soumettre par écrit au secrétariat tous commentaires sur ce texte avant le jeudi 28 août, à 15 heures. Le projet de rapport sera disponible dans toutes les langues et il sera déposé dans vos casiers le 29 août 2014.

S'il est vrai que les délégations ont toute liberté d'appeler l'attention de la Conférence sur la question de leur choix, il n'est pas dans mes intentions de négocier le projet de rapport de la Conférence du désarmement aujourd'hui. Comme je l'ai dit lors de la séance plénière précédente, je prévois de consacrer la semaine prochaine à la rédaction du rapport. J'espère que les délégations comprendront que je dois encore m'entretenir avec les groupes régionaux et avec un certain nombre de délégations. En outre, comme je l'ai déjà dit, nous attendons vos commentaires écrits. Cela me permettra de mieux comprendre les avis et les préoccupations des délégations.

Pour ce qui est de la formulation de l'avant-projet de rapport, elle est le fruit de nos efforts pour établir un texte qui nous semble refléter de façon équilibrée et factuelle les travaux de la Conférence, conformément au paragraphe 45 du règlement intérieur. Comme je l'ai déjà indiqué, nous nous sommes appuyés sur les points de vue des délégations et sur les rapports précédents pour préparer ce texte. Nous pensons que le texte d'avant-projet est équilibré et objectif, sans être ni trop directif ni trop péremptoire par son contenu.

Je constate que l'année 2014 a été une année intéressante pour la Conférence du désarmement. En dépit de l'absence de consensus sur un programme de travail, la Conférence a pu décider de constituer un groupe de travail informel chargé d'établir un programme de travail et un calendrier pour des débats officiels sur l'ensemble des points de son ordre du jour.

Nous avons pris le soin de refléter ces deux activités importantes de la Conférence du désarmement en précisant que ces initiatives avaient connu des précédents dans l'histoire de la Conférence. La formulation suivie dans le rapport pour présenter ces deux activités est largement inspirée des formulations déjà adoptées dans le passé par la Conférence, et j'espère qu'elle pourra être acceptée par toutes les délégations. Nous avons également insisté sur la proposition soumise cette année par le Secrétaire général par intérim de la Conférence, que beaucoup d'entre vous ont

accueillie avec satisfaction. Nous nous sommes efforcés de traduire cela de la manière la plus factuelle, dans l'esprit du paragraphe 45 du règlement intérieur.

J'espère que toutes les délégations auront la possibilité de parcourir le rapport. Je comprends bien que certaines délégations préféreraient voir certains éléments supplémentaires figurer dans le rapport, mais j'espère que les États membres se montreront suffisamment souples à l'égard des efforts que nous faisons pour produire un document consensuel. Le rapport ne répondra sans doute pas pleinement aux attentes de chacun, mais je crois que le texte comporte des éléments qui le rendront acceptable aux yeux de tous. Nous nous sommes efforcés de préparer le rapport en tenant compte d'un large éventail de points de vue et d'opinions. La beauté est affaire de goût, dit-on. Je doute fort que toutes les délégations trouvent le rapport beau, mais j'espère sincèrement qu'aucune d'entre elles ne le trouvera laid.

Comme je l'ai dit la semaine dernière, je prévois de vous donner la possibilité de faire part de vos premières réactions et de vos premières observations sur le projet de rapport au cours de la séance plénière d'aujourd'hui. Je passe donc maintenant à la liste des orateurs. Le premier orateur sur la liste est l'Ambassadeur du Bangladesh, M. Muhammad Abdul Hannan.

M. Hannan (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Puisque je prends la parole pour la première fois depuis votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement, permettez-moi de vous féliciter, M. Muhammad, et de vous assurer de l'appui indéfectible de ma délégation. Je suis fermement convaincu que, sous votre direction avisée, cette importante instance multilatérale s'engagera dans la voie d'un travail de fond.

Je voudrais revenir ce matin sur mon mandat de premier Président de la session annuelle de 2010 de la Conférence du désarmement. Indiscutablement, la mission était difficile. Elle a même parfois été frustrante, car nous ne sommes pas parvenus à adopter un programme de travail. Ensemble, nous avons tout fait pour trouver une solution, mais en vain.

Après cinq années passées à Genève, je me prépare à partir pour ma nouvelle affectation de Haut-Commissaire du Bangladesh à Londres. Étant optimiste, je veux espérer que la Conférence du désarmement sera bientôt pleinement engagée dans des négociations de fond. La communauté internationale nous observe, et nul doute qu'elle s'interroge sur la pertinence de cette instance multilatérale, qui demeure incapable depuis dix-huit ans ne serait-ce que d'adopter un programme de travail.

À la veille de mon départ, je voudrais insister sur le fait que, d'après mon expérience, nous sommes capables d'examiner des idées novatrices propres à nous aider à reprendre un véritable dialogue à la Conférence du désarmement. Toutefois, sans véritable volonté politique, il se peut que rien n'avance et que la Conférence du désarmement demeure incapable du moindre progrès de fond. Quel que soit le mécanisme, officieux ou officiel, que nous mettrons sur pied, tous les membres devront en faire partie, dans ce qui devra être un processus sans exclusive et véritablement transparent. Étant donné que les préoccupations en matière de sécurité varient d'un pays à l'autre, il sera primordial de promouvoir la confiance avant même l'ouverture de négociations de fond.

La position du Bangladesh sur le désarmement nucléaire est on ne peut plus claire. Nous sommes conscients de la complexité des réalités politiques qui empêchent toute avancée dans les négociations sur le désarmement nucléaire. En attendant, pourquoi ne pas ouvrir des négociations sur des garanties de sécurité négatives? Nous pensons vraiment que les États non dotés d'armes nucléaires ont légitimement droit à des garanties de sécurité négatives. Lors de la réunion de haut niveau de 2013 sur le désarmement nucléaire, notre Premier Ministre a déclaré en substance que le

Bangladesh, pays situé non loin de trois États dotés d'armes nucléaires, avait toutes les raisons de s'inquiéter de la présence d'armes aussi barbares.

Nous sommes tous conscients du danger que les armes nucléaires représentent. Pourquoi certains États s'obstinent-ils néanmoins à conserver et à moderniser leurs armes nucléaires et à investir autant d'argent dans ces armes alors que nous savons qu'aucun pays au monde n'est capable de faire face à la dévastation qu'entraînerait inmanquablement une explosion nucléaire? N'est-ce pas là une tendance suicidaire? Je laisse aux États dotés d'armes nucléaires le soin de répondre à cette question. L'argent investi dans la conservation de ces armes barbares pourrait servir à réduire considérablement la pauvreté, et nous pourrions léguer un monde meilleur aux générations à venir.

Enfin, qu'il me soit permis d'ajouter que cela a été pour moi un immense honneur que de représenter le Bangladesh à la Conférence du désarmement. J'ai eu ainsi le plaisir d'être entouré de diplomates de premier ordre et hautement qualifiés. Malgré nos divergences de vues, nos échanges ont toujours été cordiaux. Je remercie en particulier tous mes collègues, les Ambassadeurs à la Conférence du désarmement, les membres des délégations et les collègues du secrétariat de la Conférence, de l'appui et de la coopération qu'ils nous ont accordés lors de notre présidence en 2010. Sur un plan personnel, cette expérience a été enrichissante et épanouissante pour moi. Je saisis également cette occasion de remercier sincèrement M. Michael Møller, Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement, de l'appui qu'il m'a accordé pendant mon séjour à Genève.

Je serai très heureux d'apprendre, après avoir quitté Genève, que la Conférence du désarmement a pu commencer rapidement des négociations de fond. Je vous adresse à tous mes vœux de santé et de prospérité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Bangladesh et lui souhaite encore une fois bonne chance dans sa nouvelle mission. L'orateur suivant sur la liste est l'Ambassadeur de la Suisse, M. Urs Schmid. Je lui donne la parole.

M. Schmid (Suisse) : Monsieur le Président, prenant la parole pour la première fois sous votre présidence, je souhaite vous faire part du plaisir qui est le mien de vous voir prendre la conduite de nos travaux. La tâche de la dernière présidence de la session n'est certainement pas la plus aisée, et je tiens à vous assurer du plein appui de ma délégation dans l'accomplissement de vos fonctions. Cette tâche s'articule largement autour de l'adoption du rapport annuel et je vous sais gré du projet de texte que vous avez soumis à notre attention.

Monsieur le Président, si vous me le permettez, je ne vais pas aborder les détails du rapport à ce stade, mais évoquer des questions d'ordre plus général. La session de 2014 de la Conférence du désarmement tire à sa fin. Une fois de plus, cet organe n'a pas été en mesure de remplir la fonction de négociation qui est la sienne, aussi le bilan de l'année écoulée n'est-il clairement pas satisfaisant. Surmonter les blocages affectant cette enceinte doit constituer une priorité permanente, faute de quoi l'autorité déjà entamée de la Conférence ne pourra aller qu'en se réduisant. Dans ce contexte, il nous semble opportun de relever certains éléments ayant marqué la session de 2014 de la Conférence.

La Conférence a travaillé principalement le long de deux axes, à savoir le calendrier d'activités et le Groupe de travail informel. Le calendrier d'activités a débouché sur des échanges substantiels, soutenus et de qualité. Dans certains cas de figure, ces échanges ont permis de préciser les positions nationales. Il sera important de s'appuyer sur ces discussions et sur ces éléments lorsque nous poursuivrons nos efforts l'année prochaine.

Le Groupe de travail informel a également permis d'approfondir un certain nombre de considérations sur lesquelles il sera important de s'appuyer l'année prochaine. Les travaux ont notamment permis de réfléchir à la possibilité de faire porter nos efforts à court terme sur des négociations portant sur un sujet autre que les quatre thématiques cardinales à l'ordre du jour de la Conférence. Si les membres de la Conférence du désarmement souhaitent en priorité voir des progrès accomplis sur ces quatre thématiques principales, il semble que cette autre approche ait aussi été accueillie favorablement. Notre délégation est ainsi d'avis que le lancement de négociations sur un sujet tiers pourrait imprimer une dynamique positive au travail de la Conférence.

Dans cette optique, il nous aurait semblé opportun d'approfondir la thématique avancée par les coordonnateurs, à savoir les armes radiologiques ou les armes en lien avec les sources radioactives. Mais il n'est pas impossible que d'autres sujets émergent à l'avenir, à titre d'alternative, autour desquels un consensus serait envisageable. Certaines discussions tenues dans le cadre du calendrier d'activités, notamment concernant le point 5 de l'ordre du jour, sont, à ce titre, potentiellement instructives.

Ce dernier constat met en lumière les liens entre les discussions qui ont eu lieu dans le cadre du calendrier d'activités et celles du Groupe de travail informel, et souligne qu'il y aurait matière à réfléchir à l'articulation entre ces deux types de discussions, les premières pouvant alimenter les secondes.

Enfin, ces différentes considérations nous amènent à conclure qu'il serait non seulement opportun de poursuivre les efforts dans le cadre du Groupe de travail informel et du calendrier d'activités en 2015, mais également de nous assurer ce faisant que nous ne repartons pas, alors, de zéro, mais que nous nous appuyons sur les acquis de la présente session.

La session de la Conférence a également été marquée par les propositions que son Secrétaire général par intérim, M. Michael Møller, a formulées à son endroit. Notre délégation a déjà pu souligner la valeur qu'elle attache à une étude plus poussée de l'option consistant à négocier des conventions-cadres. De par la souplesse qu'une telle approche peut procurer, en ce qu'elle permet de fixer l'objectif commun à atteindre, puis d'avancer de manière flexible et graduelle et, ce faisant, d'intégrer les préoccupations de toutes les délégations, elle pourrait dans certains cas faciliter l'amorce d'un processus de négociation. Nous pensons en particulier à la thématique du désarmement nucléaire, une approche s'articulant autour d'une convention-cadre pouvant représenter une voie médiane entre l'idée soutenue par certains d'une convention exhaustive sur les armes nucléaires et l'option retenue par d'autres consistant à progresser autour d'éléments constitutifs (« building blocks ») ou par étapes.

Une autre proposition marquante du Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement a été celle d'entamer des négociations sur un instrument politiquement contraignant plutôt que juridiquement contraignant. Les discussions à ce stade ont déjà démontré que rien n'empêchait la Conférence de négocier des instruments de ce type si elle l'estimait opportun. Il a également été souligné que des instruments existants, non contraignants sur le plan juridique, contribuaient sensiblement à la sécurité internationale. On peut ici penser au Programme d'action relatif au commerce illicite des armes légères, ou au Code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques.

Plusieurs dimensions liées à ce sujet doivent néanmoins être étudiées plus avant, comme les thématiques ou les cas qui pourraient en particulier se prêter à un tel

exercice. Il nous semblerait dès lors opportun de poursuivre les discussions à ce sujet lors de la session de 2015 de la Conférence du désarmement.

Il serait opportun d'étudier plus avant les deux dimensions auxquelles je viens de me référer, mais il nous semble encore plus urgent de donner suite à la suggestion d'entamer un travail de fond sur les méthodes de travail de la Conférence. Le lancement d'une telle opération n'a que trop tardé à notre sens, la Conférence ayant abordé cette question pour la dernière fois en 1994, dans le cadre d'un processus qui y était consacré. En effet, s'il est certain que les blocages que connaît la Conférence du désarmement sont dus en priorité à un manque de volonté politique et que le fait de se pencher sur ses méthodes de travail ne peut en soi faire disparaître tous les maux affectant la Conférence, il n'en demeure pas moins que celle-ci devrait pouvoir s'appuyer sur des procédures qui facilitent la recherche du consensus plutôt que de la compliquer.

Dans ce contexte, nous ne pouvons que soutenir l'idée de lancer promptement un processus structuré conduit par un coordonnateur, chargé de se pencher sur les différents aspects de cette thématique. Cet axe de travail devrait constituer une priorité dès le début de la session de 2015.

La revitalisation des travaux de la Conférence reste un impératif qui doit retenir toute notre attention. Il est clair qu'il s'agit là d'un processus qui exigera des efforts intenses et longs, et qui nécessitera d'agir sur de multiples fronts. Nous avons pu approfondir différentes approches cette année et identifier de nouvelles options méritant d'être approfondies. Avancer sur la base de ces différents éléments doit, à notre avis, constituer une priorité commune.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la Suisse des paroles aimables qu'il m'a adressées. J'invite maintenant l'Ambassadeur de l'Égypte, M. Walid Abdelnasser, à prendre la parole.

M. Abdelnasser (Égypte) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je dois dire tout le plaisir que j'éprouve à voir le Représentant permanent de la Malaisie, un pays frère, présider la Conférence du désarmement. Vous accédez à cette responsabilité dans un contexte à la fois délicat et difficile pour la Conférence et pour tout le mécanisme multilatéral de désarmement, contexte qui invite chacun de nous à vous accorder l'appui et l'assistance dont vous avez besoin pour aider la Conférence à accomplir la mission qui lui a été confiée.

Je tiens en outre à vous remercier de l'avant-projet de rapport de la Conférence du désarmement que vous nous avez distribué récemment. Après un premier examen, nous sommes convaincus que, sous votre direction, la Conférence du désarmement s'acquittera de cette tâche avec efficacité.

La présente séance plénière est pour moi la dernière, puisque je m'appête à quitter Genève dans quelques jours, et je voudrais, si vous me le permettez, partager avec vous et avec mes très estimés collègues un certain nombre de réflexions. L'Égypte, qui a fait partie du Comité des 18 puissances sur le désarmement créé en 1961, continue d'attacher une importance primordiale à la Conférence du désarmement. Nous déplorons que, depuis dix-huit ans, la Conférence du désarmement demeure incapable d'adopter et d'exécuter un programme de travail qui lui permettrait d'ouvrir des négociations de fond. Nous sommes convaincus que, pour surmonter ce blocage, nous devons tôt ou tard faire preuve de la volonté politique requise pour avancer dans l'exécution du mandat de négociation de la Conférence du désarmement.

C'est animé de cette conviction que j'ai assumé la coordination des discussions officieuses sur le désarmement nucléaire que la Conférence du désarmement a tenues

en mai 2014. Ces discussions ont, je crois, largement aidé à faire mieux connaître et mieux comprendre les différents aspects de la question du désarmement nucléaire, outre qu'elles ont offert aux États membres l'occasion de se livrer à un dialogue animé et à une réflexion créatrice sur la façon de traiter les éléments et les actions requises pour atteindre l'objectif du désarmement nucléaire.

J'ai également pris part aux discussions officieuses que la Conférence du désarmement a consacrées aux questions centrales de son ordre du jour, lesquelles ont apporté la démonstration de leur utilité en offrant aux États membres une nouvelle occasion d'exposer dans le détail leurs positions concernant les différents aspects de ces questions. Le climat qui a prévalu lors de ces séances était positif et constructif. Les débats ont été nourris, ciblés et animés. Ils ont mis en évidence l'ampleur des tâches qui attendront la Conférence du désarmement une fois qu'elle aura repris des travaux de fond sur les questions dont elle est saisie.

L'Égypte considère le désarmement nucléaire comme la priorité absolue, ce qui a été clairement souligné par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa toute première résolution, puis réaffirmé lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement. Nous avons toujours été très favorables à l'idée de conclure un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, à condition que ce traité serve le double objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération nucléaire, pour reprendre l'idée exprimée dans les 13 mesures concrètes dont est convenue la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de l'an 2000.

Nous sommes en outre désireux de faire en sorte que l'espace reste à jamais un environnement pacifique constitutif du patrimoine commun de l'humanité. Dans cette optique, nous devons impérativement renforcer encore le régime juridique applicable à l'espace et prévenir une course aux armements dans cet environnement. Par ailleurs, nous souhaitons que la Conférence du désarmement mette en place des arrangements internationaux efficaces par lesquels les cinq États dotés d'armes nucléaires garantiraient les États qui en sont dépourvus contre l'emploi ou la menace de ces armes. De telles garanties constituent une exigence légitime de la part des États non dotés d'armes nucléaires, et elle devrait être satisfaite depuis longtemps.

Nous accueillons avec satisfaction la reconstitution, en 2014, du groupe de travail informel chargé d'élaborer un programme de travail, et nous continuons d'espérer qu'il accomplira sa tâche et qu'il aidera la Conférence du désarmement à se remettre sur les bons rails et à ouvrir les négociations qu'elle est censée mener. Dans ce contexte, je tiens à remercier l'Ambassadeur de l'Équateur, M. Gallegos, et l'Ambassadeur de l'Australie, M. Woolcott, de leurs inlassables efforts et de leur direction éclairée. Certes, l'adoption d'un programme de travail n'est pas un objectif en soi, mais cela marquera tout de même une étape importante vers le commencement de négociations sur des traités.

Ce n'est un secret pour personne que nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de tenir la conférence de 2012 sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Ce nouveau report de la conférence suscite de graves préoccupations quant aux engagements que nous prenons devant les instances multilatérales de désarmement et à la volonté effective des États de respecter ces engagements.

Enfin, qu'il me soit permis d'ajouter que pendant la période au cours de laquelle j'ai eu l'immense honneur de représenter l'Égypte à la Conférence du désarmement, j'ai été entouré de diplomates de premier ordre et hautement qualifiés. En dépit de nos divergences de vues, nos débats se sont toujours déroulés dans un climat convivial de

coopération constructive, qui tranche avec celui d'autres instances, dont les débats sont très politisés et où les tensions sont exacerbées.

Je saisis cette occasion de saluer les représentants de la société civile qui assistent à nos débats et leur engagement en faveur du désarmement et de la paix dans le monde. J'espère qu'à l'avenir la Conférence du désarmement s'ouvrira davantage aux organisations non gouvernementales et qu'elle se laissera inspirer par leurs contributions.

Enfin, et ce n'est pas la moindre des choses, j'adresse des remerciements sincères à M. Michael Møller, Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement, ainsi qu'à tous les membres du secrétariat de la Conférence, pour l'appui inestimable qu'ils apportent à nos travaux. Je remercie aussi les traducteurs et les interprètes, qui jettent des passerelles entre nous pour nous permettre de dialoguer malgré la barrière de la langue.

Monsieur le Président, chers collègues, je vous fait mes adieux et vous souhaite bonne chance dans vos efforts à venir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de l'Égypte des paroles aimables qu'il m'a adressées et lui souhaite bonne chance dans ses futures missions.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Mexique, M. Raúl Heredia Acosta.

M. Heredia Acosta (Mexique) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole officiellement sous votre direction, j'aimerais, comme les orateurs qui m'ont précédé, vous féliciter du travail que vous avez entrepris. Je veux vous assurer de tout l'appui de ma délégation dans ces derniers travaux de la présente session, travaux qu'elle abordera certainement dans un état d'esprit constructif et positif, comme à son habitude. Je dois dire, également, que ce sera un honneur que de vous succéder dans quelques mois.

Nous vous remercions aussi du projet de rapport qui nous a été distribué, au sujet duquel nous présenterons quelques observations dans les prochains jours, et nous reconnaissons les efforts investis dans l'accomplissement d'une tâche qui n'est pas aisée. Toujours dans ce contexte, nous devons abonder dans le sens des propos de diverses délégations et constater que, en dépit du caractère tout relatif de la notion de beauté évoquée par notre Président, les résultats obtenus ne sont pas satisfaisants et que nous avançons péniblement sans pouvoir sortir de cette ornière reconnue par tous ici.

Nous saisissons cette occasion pour remercier notre Secrétaire général par intérim de son appui et, plus concrètement, des propositions qu'il a soumises à la Conférence et qui, à notre sens, méritent d'être étudiées plus avant.

Comme je l'ai dit, nous présenterons quelques observations prochainement, mais je voudrais, si vous me le permettez, Monsieur le Président, suggérer d'ores et déjà, très respectueusement, une chose qui pourra sembler de pure forme. À notre sens, il serait plus approprié que les paragraphes qui traitent généralement du calendrier d'activités, lesquels figurent actuellement dans le chapitre consacré au travail de fond de la Conférence, soient insérés dans le deuxième chapitre du rapport, qui traite de l'organisation des travaux de la Conférence, car nous considérons, en effet, que les négociations devraient constituer l'élément de fond du travail de cette instance.

Monsieur le Président, je vous souhaite à nouveau la bienvenue et vous félicite, non sans vous avoir renouvelé l'appui de ma délégation à vos efforts.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Mexique. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice de Cuba, M^{me} Anayansi Rodríguez.

M^{me} Rodríguez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous dire toute la satisfaction que j'éprouve à vous voir, vous qui représentez un pays ami, la Malaisie, présider les travaux de la Conférence du désarmement. Je vous souhaite le plein succès dans cette importante mission et vous assure de l'appui de notre délégation.

Nous vous remercions également de l'avant-projet de rapport annuel que vous nous avez soumis et qui nous paraît jeter les bases d'un examen et d'une adoption rapides.

Monsieur le Président, nous avons demandé à prendre la parole en cette occasion pour évoquer un sujet qui est d'une grande importance pour la communauté internationale en général et pour mon pays en particulier. L'espace extra-atmosphérique fait partie du patrimoine commun de l'humanité, et à ce titre, il doit être exploré et utilisé à des fins exclusivement pacifiques, pour le bien et dans l'intérêt de toute l'humanité, dans un esprit de coopération.

Les technologies de l'espace occupent une place de plus en plus incontournable dans notre vie quotidienne. À ce titre, les efforts entrepris pour faire en sorte que cet environnement soit utilisé à des fins exclusivement pacifiques sont indispensables au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

En conséquence, Cuba attache une importance prioritaire à cette question. Le 11 juillet dernier, à l'occasion de la visite officielle à La Havane du Président de la Fédération de Russie, S. E. M. Vladimir Poutine, les Ministres des relations extérieures des deux pays ont signé la déclaration conjointe de la République de Cuba et de la Fédération de Russie sur le non-déploiement en premier d'armes dans l'espace.

Dans cette déclaration, les deux pays ont réaffirmé leur attachement au principe énoncé à l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, suivant lequel les États s'abstiennent de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un État quel qu'il soit, et ont affirmé que cela recouvrait aussi les activités dans l'espace.

De même, tout en insistant sur la nécessité de conclure un traité multilatéral interdisant une course aux armements dans l'espace et l'implantation d'armes dans cet environnement, les deux pays ont déclaré qu'ils ne se livreraient pas les premiers à de tels actes et se sont engagés à œuvrer à l'échelle multilatérale pour éviter qu'ils ne soient commis par d'autres.

Monsieur le Président, étant donné l'importance de cette déclaration, les délégations cubaine et russe ont prié le Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement d'en faire distribuer le texte en tant que document officiel de la Conférence, afin de permettre aux États membres et observateurs d'en prendre connaissance.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice de Cuba de sa déclaration. L'orateur suivant sur la liste est le représentant du Kirghizistan.

M. Kabaev (Kirghizistan) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre direction, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à ces hautes fonctions. Le 19 août dernier, à notre précédente séance plénière, la délégation russe a fait observer que l'avant-projet de rapport ne renfermait aucune mention des consultations officieuses qui s'étaient déroulées entre le 11 et le 13 juin au titre du point 3 de l'ordre du jour de la

Conférence, ni aucun renseignement au sujet des discussions tenues sur la question du non-déploiement en premier d'armes dans l'espace. Dans ce contexte, la délégation kirghize tient à affirmer ce qui suit. Le Kirghizistan considère que les rapports de la Conférence doivent impérativement faire état de tous les moments importants qui marquent les consultations de la Conférence. Un récit circonstancié de la teneur de ces consultations permettra de relater sans parti pris le déroulement des discussions et de poursuivre le dialogue dans un climat de confiance à la Conférence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Kirghizistan. Nous sommes arrivés à la fin de la liste des orateurs. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je la donne à la représentante de l'Indonésie.

M^{me} Djajaprawira (Indonésie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous remercier, ainsi que vos collaborateurs, des efforts immenses que vous avez faits pour préparer l'avant-projet de rapport annuel que la Conférence du désarmement doit soumettre à l'Assemblée générale des Nations Unies, texte que vous avez distribué aux États membres de la Conférence du désarmement. Après une première lecture de ce texte, j'ai la conviction que, sous votre direction éclairée, nous pourrions mener à bien cette tâche en toute efficacité.

À la présente session annuelle de la Conférence du désarmement, une approche en deux volets a été suivie pour tâcher de débloquer la situation à la Conférence. Les travaux du Coprésident et du Vice-Coprésident d'une part, le groupe de travail informel et les séances officielles organisées sur la base du calendrier d'activités, d'autre part, avaient pour objet de trouver un terrain d'entente susceptible de nous permettre d'adopter un programme de travail, mais tous ces efforts sont malheureusement restés vains. De plus, M. Michael Møller, Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement a soumis, le 20 mai 2014, des propositions judicieuses qui, malheureusement, n'ont pas recueilli le consensus nécessaire pour que nous en poursuivions l'examen à la présente session.

Le succès consiste à aller d'échec en échec sans perdre tout enthousiasme. Si nous poursuivons dans cet esprit fondé sur l'enthousiasme, la souplesse et le compromis, nous pourrions encore trouver les moyens de progresser à la Conférence du désarmement. La Conférence du désarmement doit impérativement jouer à nouveau son rôle initial d'instance multilatérale unique de négociation dans le domaine du désarmement, et nous devons dans le même temps nous adapter à un monde en pleine mutation. Je considère par conséquent que, pour notre session de 2015, nous pourrions envisager de reconstituer le groupe de travail informel. De plus, nous pourrions revenir plus en profondeur sur une proposition du Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement. Il serait judicieux de créer un organe subsidiaire sur les méthodes de travail de la Conférence du désarmement et de convoquer un forum de la société civile dans le cadre de la Conférence. Nous devrions ouvrir ce processus en élargissant éventuellement la composition de la Conférence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la représentante de l'Indonésie de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Je la donne au représentant de la Fédération de Russie.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis d'adresser tous nos vœux de succès à l'Ambassadeur du Bangladesh et à l'Ambassadeur de l'Égypte dans leurs nouvelles fonctions. Je voudrais ensuite abonder dans le sens de ce qu'a dit l'Ambassadeur de la Suisse et affirmer que l'adoption du programme de travail de la Conférence du désarmement doit être pour nous tous une tâche prioritaire.

Nous reconnaissons et respectons le droit de chaque délégation d'aborder devant la Conférence toute question l'intéressant. À ce titre, l'Ukraine a fait diffuser, sous la

forme d'un document officiel de la Conférence du désarmement, des observations du Ministère ukrainien des affaires étrangères relatives à des questions qui n'ont pas de lien direct avec nos travaux, mais au sujet desquelles il nous est apparu nécessaire de faire connaître notre position devant la Conférence.

S'agissant du statut juridique des installations nucléaires situées dans les nouvelles entités constitutives de la Fédération de Russie – c'est-à-dire en République de Crimée et dans la ville de Sébastopol –, nous tenons à affirmer ce qui suit. Conformément à la volonté librement manifestée par les peuples de Crimée à l'occasion du référendum général organisé en République de Crimée le 16 mars 2014, et conformément à l'accord d'intégration du 18 mars 2014, la République de Crimée et la ville de Sébastopol font partie intégrante de la Fédération de Russie. La Fédération de Russie, agissant dans l'exercice de sa compétence territoriale, assume l'entière responsabilité des installations nucléaires se trouvant sur le territoire de ses nouvelles entités. Depuis le 18 mars 2014, l'accord conclu le 21 février 1985 entre l'URSS et l'AIEA, de même que le protocole additionnel du 22 mars 2000 annexé à cet accord, s'appliquent à l'ensemble du territoire de la République de Crimée et à la ville de Sébastopol. Si l'AIEA le juge nécessaire, nous sommes prêts à lui accorder toutes les facilités voulues pour lui permettre d'entreprendre les inspections requises par les garanties dans les installations nucléaires se trouvant dans ces territoires.

S'agissant de la « vive préoccupation » exprimée par l'Ukraine au sujet des prétendues violations par la Russie des dispositions du Traité entre les États-Unis et l'URSS sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée (Traité FNI), la Russie juge ces allégations totalement infondées. Elles ne sont d'ailleurs étayées par aucune preuve, le Ministère ukrainien se limitant à faire état de l'apparition de certains éléments d'information, à charge pour nous de deviner de quels éléments il s'agit et de quelles sources ils émanent. Rappelons que, pour lever toute préoccupation concrète, le Traité FNI a établi une commission de contrôle spéciale.

Dans ses observations au sujet du Traité FNI, le Ministère ukrainien des affaires étrangères évoque à nouveau le prétendu non-respect par la Russie des engagements pris dans le Mémoire de Budapest de 1994 énonçant les garanties de sécurité accordées à l'Ukraine en échange de son adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Ce thème n'est pas nouveau, et ce n'est pas la première fois que de telles allégations sont proférées publiquement, mais, une fois de plus, elles le sont sans la moindre preuve concrète. Revenons brièvement sur cette question. La Russie n'a pas dérogé à l'obligation de ne pas employer ou menacer d'employer l'arme nucléaire contre les États non dotés de telles armes en général, et contre l'Ukraine en particulier. Personne ne conteste cette réalité. Les autres dispositions du Mémoire de Budapest reprennent dans les grandes lignes les principes politiques adoptés par l'OSCE, lesquels n'ont rien à voir avec le mandat de la Conférence du désarmement. Je ferai simplement observer que les événements qui se produisent aujourd'hui en Ukraine ne sont pas la conséquence d'une intervention extérieure, mais bien d'un processus interne complexe qui trouve son origine dans les actes perpétrés par des forces ultranationalistes sur la place Maïdan. Ceux d'entre vous qui s'intéressent au jugement porté par la Russie sur la situation actuelle pourront en prendre connaissance à la lecture de l'interview accordée hier par M. Sergei Lavrov, Ministre russe des affaires étrangères. À ce propos, si ma mémoire est bonne, à aucun moment pendant l'interview les journalistes étrangers présents n'ont prononcé le mot d'« agression » qu'emploient les diplomates ukrainiens.

Je terminerai en réaffirmant que nous respectons le droit de toute délégation d'appeler l'attention de la Conférence du désarmement sur la question de son choix. Cela dit, nous en appelons une nouvelle fois à tous nos collègues afin qu'ils évitent de

politiser les activités de la Conférence du désarmement et concentrent leur attention sur les problèmes de la Conférence, en particulier sur l'adoption de son programme de travail.

Enfin, je voudrais une nouvelle fois confirmer l'intention commune exprimée par l'Ambassadeur de Cuba de faire distribuer conjointement, en tant que document officiel de la Conférence, le texte de la déclaration russo-cubaine relative au non-déploiement d'armes dans l'espace.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie. J'invite à présent l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique, M. Robert Wood, à prendre la parole.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'emblée de dire que les États-Unis d'Amérique se félicitent de l'engagement déjà ancien de l'Ukraine en faveur de la non-prolifération nucléaire et de la sûreté nucléaire. Notre partenariat avec l'Ukraine et notre soutien à cet engagement remontent à 1994, année au cours de laquelle l'Ukraine a décidé d'éliminer toutes les armes nucléaires de son territoire et d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant qu'État non doté de telles armes. En avril dernier, à la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, nous nous sommes associés à l'Ukraine pour commémorer le vingtième anniversaire de cette étape importante pour le TNP et pour le régime mondial de non-prolifération nucléaire.

Qu'il me soit permis d'être clair : les États-Unis d'Amérique ne reconnaissent pas la tentative d'annexion illégale de la Crimée par la Russie; ils considèrent que la Crimée fait toujours partie de l'Ukraine et demeure sous la juridiction de l'Ukraine. J'ajouterai que les États-Unis d'Amérique se conforment aux engagements auxquels ils ont souscrit au titre du Mémorandum de Budapest de 1994 s'agissant du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine conformément à la Charte des Nations Unies et à l'Acte final d'Helsinki, et qu'ils condamnent l'inobservation de ces mêmes engagements par la Russie.

Enfin, ma dernière remarque sera la suivante : M. Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), a fait savoir au Conseil des Gouverneurs de l'Agence que l'AIEA continuerait à appliquer les garanties conformément à ses statuts et au droit international.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en Russe*) : Je ne souhaite pas polémiquer sur des questions politiques qui sont sans rapport avec la Conférence du désarmement et dont, à l'évidence, les délégations ne sont pas prêtes à débattre ici. Je ferai simplement observer que le rattachement de la Crimée à la Fédération de Russie est intervenu à l'issue d'un référendum organisé à l'échelle de toute la République de Crimée, lequel a montré qu'une écrasante majorité de la population était favorable à une telle décision, qui a par la suite été officialisée par un traité séparé.

Le Président (*parle en anglais*) : Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je la donne au représentant du Pakistan.

M. Qureshi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre direction, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à ces fonctions et de vous assurer de notre coopération et de notre appui. Comme cela vous a déjà été précisé, nous avons deux observations à formuler s'agissant de l'avant-projet de rapport de la Conférence du désarmement. Il semble, de prime abord, factuel et objectif. Nous vous soumettrons avant la date voulue des observations écrites au sujet des paragraphes 18 et 32, qui concernent le calendrier d'activités. Toutefois, je souhaite simplement vous informer que ces

observations sont motivées par notre souhait de faire en sorte que le choix des termes se rapproche de celui de la décision CD/1978.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Pakistan. Je crois que le secrétariat souhaite nous communiquer des informations.

M. Fung (Secrétaire de la Conférence) (*parle en anglais*) : Je renvoie les délégations à l'avant-projet de rapport, en anglais seulement que nous avons distribué la semaine dernière, et leur précise que, au paragraphe 6, il convient d'ajouter le membre de phrase « of Qatar » à la phrase qui commence au bas du paragraphe, à la ligne 7. La phrase doit donc se lire comme suit : « Mr. Sheikh Mohammed bin Abdulrahman bin Jassim Al-Thani, Minister's Assistant for International Cooperation Affairs of Qatar ». À la fin de la troisième ligne du paragraphe 8, il faut lire CD/1967 et non pas CD/1966.

Comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Président, des exemplaires du projet de rapport publié sous la cote CD/WP.581 seront déposés dans les casiers des délégations vendredi prochain, et ce, dans toutes les langues de la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Nos travaux sont à présent terminés pour aujourd'hui. Je rappelle une nouvelle fois aux délégations que nous attendons leurs observations écrites au sujet du projet de rapport avant jeudi prochain 28 août, à 15 heures.

La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le mardi 2 septembre.

La séance est levée à 10 h 55.